

13 août 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de l'Île du Grand-Calumet, tenue à la salle municipale en ce **13^e jour du mois d'août**, à 19h30 sous la présidence du maire, monsieur Serge Newberry

Sont présents : Mesdames Mona Donnelly et Alice Meilleur Pieschke
Messieurs Martin Bertrand, Mario Bérard,
Réjean Meilleur et Elie James Azola Moankong

Est également présente Me Sabrina Larivière, directrice générale et greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Serge Newberry, ouvre la séance à **19h31** et souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux citoyens présents.

2018- 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, monsieur Serge Newberry constate que le quorum est atteint.

2018-139 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 9 et du 23 juillet 2018;
5. Résolution – Création d'un parc national;
6. Projet de Règlement sur la gestion des dépenses et délégrant aux administrateurs de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats;
7. Avis de motion - règlement décrétant le rachat du camion de pompier et un emprunt de (166 000,00\$);
8. Projet de règlement décrétant le rachat du camion de pompier et un emprunt de (166 000,00\$);
9. Résolution service automatisé des payes Desjardins;
10. Résolution modification collection des intérêts taxes foncières;
11. Résolution embauche et rémunération du chef pompier par intérim;
12. Résolution concernant le paiement des pompiers lors d'intervention sur le territoire de la municipalité;
13. Résolution concernant l'entente de fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique avec la MRC Pontiac;
14. Résolution concernant l'émission d'un certificat de lotissement

15. Les comptes à payer;
16. Rapport des conseillers
17. Affaires nouvelles
18. Période de questions des citoyens
19. Levée de l'assemblée.

2018- 140

3. Il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adoption unanime

2018- 141 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 9 ET 23 JUILLET 2018;

Il est donc proposé par M. Réjean Meilleur et secondé par M. James Azola et résolu que les procès-verbaux du 9 et 23 juillet 2018 soient adoptés;

Une modification au procès-verbal sera apportée du 9 juillet 2018 à la page 5 point 14 rapports des conseillers, Siège numéro 2, Mario Bérard, « la croix » sera remplacé par « les croix »

Adoption unanime

2018-142 5. RÉOLUTION – CRÉATION D'UN PARC NATIONAL

SUIVANT la présentation de M. Joseph Kowalski du 11 juillet 2018 concernant son projet de parc national;

ATTENDU que la municipalité reconnaît qu'il est dans le meilleur intérêt de ses citoyens qu'un projet d'une telle envergure soit examiné;

ATTENDU que la municipalité entend apporter son support et appuyer le projet dans la mesure où le projet prévoit une route carrossable de bonne qualité et suivant les normes provinciale et municipale, menant directement au parc en empruntant le territoire de la municipalité;

ATTENDU que ce support sera accordé pour une durée de TROIS (3) ans, le tout afin d'assurer un projet concret;

ATTENDU que la Municipalité devra être consultée à chaque étape du processus afin de maintenir son appui;

ATTENDU que lors de sa présentation, M. Kowalski s'est engagé à ne pas développer le côté adjacent immédiat en Ontario;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Meilleur et appuyé par Mme Alice Meilleur Pieschke que la municipalité apporte appui et support au projet de Parc National sur les îles French, Green et Lafontaine. Que la municipalité participe à l'établissement d'un comité d'organisation incluant M. Kowalski et la MRC Pontiac afin de concrétiser le projet. Il est entendu que des élus seront appelés à siéger sur ce comité afin d'assurer les intérêts des citoyens de la municipalité.

Adoption unanime

2018-143 6. PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉPENSES ET DÉLÉGANT AUX ADMINISTRATEURS DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET PASSER DES CONTRATS;

ATTENDU la recommandation de l'auditeur au rapport financier 2017 recommandant que la direction générale adopte un règlement visant un contrôle effectif des dépenses, un suivi de budget ainsi qu'une délégation de pouvoir;

ATTENDU QUE l'article 165.1 du *Code Municipal*, prévoit que le conseil municipal peut par règlement déléguer à la direction générale les pouvoirs concernant un contrôle de dépense et un suivi de budget;

En conséquence il est proposé par M. Martin Bertrand et appuyé par Mme Mona Donnelly que le présent projet de règlement soit déposé tel que rédigé.

La lecture du règlement est dispensée en raison de sa disponibilité pour consultation à compter du 14 août 2018. Un avis public sera par ailleurs diffusé résumant les grandes lignes du projet de règlement 2018-242.

Section I : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Section II : Définition et interprétation

Dans le cadre du présent règlement, on entend par :

2.1 Dépense: tout engagement financier pour recevoir des biens ou des services pour l'exécution de travaux, la fourniture de matériel ou des matériaux ou la fourniture de services, payables par la Municipalité.

2.2 Dépense incompressible : coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation déjà contractée :

- a) le remboursement des dettes,
- b) la rémunération des élus,

- c) les salaires des employés,
- d) les quotes-parts de participation à un organisme public (MRC, SQ),
- e) Hydro-Québec,
- f) téléphone et internet,
- g) Collecte des déchets et matière recyclable.

Section III : Délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats au nom de la Municipalité

3.1 Une autorisation de dépense accordée en vertu du présent règlement doit, pour être valide, faire l'objet d'un certificat de la directrice générale, qui indique que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

3.2 L'autorisation de dépenses prévue à l'article 3.1 s'applique à la conclusion de contrats, compte tenu des adaptations nécessaires.

3.3 Les critères nécessaires à l'obtention de l'autorisation prévue à l'article 3.1 sont :

- a) La dépense s'inscrit dans le cadre du budget;
- b) La dépense est engagée pour l'année en cours;

3.4 Les dépenses incompressibles sont considérées autorisées sans qu'une résolution du conseil soit nécessaire;

3.5 La directrice générale et le directeur général adjoint sont autorisés à engager toute dépense inférieure à MILLE DOLLARS (1 000,00\$), conformément à la politique de gestion contractuelle, sujet à l'obtention préalable du certificat prévu à l'article 3.1.

Section IV : Formalités pour les paiements

4.1 Le directeur général adjoint est autorisé, à procéder aux paiements des dépenses incompressibles et des dépenses prévues à l'article 3.5 préalablement à l'approbation du conseil.

4.2 Un rapport de trésorerie incluant un suivi de budget contenant toutes les dépenses doit être présenté aux élus au minimum une fois par mois.

Section V : Entrée en vigueur

5.1 Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil municipal.

Avis de motion : 9 juillet 2018

Dépôt du projet de règlement : 13 août 2018

Adoption du règlement : 10 septembre 2018

Adoption unanime

2018-144 7. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE RACHAT DU CAMION DE POMPIER ET UN EMPRUNT DE CENT SOIXANTE-SIX MILLE DOLLARS (166 000,00\$);

AVIS DE MOTION est donné par M. Réjean Meilleur que le projet de règlement 2018 – 243 décrétant le rachat du camion de pompier et un emprunt de CENT SOIXANTE-SIX MILLE DOLLARS (166 000,00\$).

Adoption unanime

2018-145 8. PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE RACHAT DU CAMION DE POMPIER ET UN EMPRUNT DE CENT SOIXANTE-SIX MILLE DOLLARS (166 000,00\$);

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 1063 du *Code Municipal du Québec*;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE la municipalité a signé un contrat de crédit-bail le 18 décembre 2013 concernant le camion de pompier;

ATTENDU QUE le contrat de crédit-bail arrive à échéance le 18 décembre 2018 et que la municipalité doit soit renouveler le crédit-bail ou faire l'achat dudit camion;

ATTENDU QU'afin d'économiser des frais de crédit, la municipalité désire acquérir ledit camion;

En conséquence il est proposé par M. Réjean Meilleur et appuyé par M. Mario Bérard que le présent projet de règlement soit déposé tel que rédiger.

La lecture du règlement est dispensée en raison de sa disponibilité pour consultation à compter du 14 août 2018. Un avis public sera par ailleurs diffusé résumant les grandes lignes du projet de règlement 2018-243.

EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL ORDONNE ET DÉCRÈTE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018 - 243 CE QUI SUIT :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Le conseil est autorisé à acquérir le camion de pompier pour la somme de CENT CINQUANTE-SEPT MILLE DOLLARS (157 000,00\$).

Article 3 : Afin d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de CENT SOIXANTE-SIX MILLE DOLLARS (166 000,00\$), sur une période de CINQ 5 ans;

Article 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 13 août 2018

Projet de règlement : 13 août 2018

Adoption du règlement : 22 août 2018

Adoption unanime

2018-146 9. RÉSOLUTION SERVICE DE PAYE AUTOMATISÉ DESJARDINS

ATTENDU que la municipalité désire se prévaloir du service de paye Desjardins afin d'optimiser la gestion des ressources;

ATTENDU que le service offre d'effectuer le calcul des payes, les dépôts directs dans le compte des employés ainsi que la gestion des remises gouvernementale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et appuyé par Mme Mona Donnelly d'autoriser la direction générale à contracter avec Desjardins Entreprise concernant le service automatisé des payes.

Adoption unanime

2018-147 10. RÉSOLUTION – MODIFICATION COLLECTE DES INTÉRÊTS TAXES FONCIÈRE

ATTENDU la modification du règlement 2018-018 établissant le budget de l'année 2018 et fixant les taux de la taxe foncière générale et les tarifs pour la prochaine année fiscale adopté le 3 avril 2018;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 9 dudit règlement la collecte des taxes dans la municipalité prévoit quatre versements;

ATTENDU que la municipalité ne désire pas collecter d'intérêt pour une période spécifique concernant les paiements prévu par les comptes de taxes envoyés aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Mona Donnelly et par M. Martin Bertrand que la municipalité ne collectera pas les intérêts prévus entre le 15 août 2018 et le 15 septembre 2018 pour les citoyens qui acquittent leur compte de taxes avant le 15 septembre 2018, ainsi que les intérêts prévus entre le 15 novembre 2018 et le 15 décembre 2018 pour les citoyens qui acquittent leur compte de taxes avant le 15 décembre 2018;

Adoption unanime

2018-148 11. EMBAUCHE ET RÉMUNÉRATION DU CHEF POMPIER PAR INTÉRIM DU SERVICE DE POMPIER BGCP

CONSIDÉRANT l'adoption d'une entente inter municipale datant de 2012 entrent les municipalités de Portage du Fort, de Bryson et de l'Île-du-Grand-Calumet portant sur le service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des lois un service de pompier nécessite un chef;

CONSIDÉRANT la démission du chef pompier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Meilleur et appuyé par M. Mario Bérard que le conseil autorise l'embauche de Shawn Bowie à titre de chef pompier par intérim pour la brigade BGCP pour une période de six mois et que sa rémunération sur une base annuelle soit de DEUX MILLE QUATRE CENT DOLLARS (2 400,00\$) par municipalité.

Adoption unanime

2018-149 12. RÉSOLUTION CONCERNANT LE PAIEMENT DES POMPIERS VOLONTAIRES LORS D'INTERVENTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'adoption d'une entente inter municipale datant de 2012 entre les municipalités de Portage du Fort, de Bryson et de l'Île-du-Grand-Calumet portant sur le service de sécurité incendie;

ATTENDU que lorsque des interventions sont nécessaires sur le territoire de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet des pompiers de la brigade BGCP des autres municipalités sont sur place;

ATTENDU que la municipalité n'a toujours pas adopté de résolution concernant le paiement des pompiers non résident de la Municipalité de l'île-du-Grand-Calumet;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Meilleur et appuyé par M. James Azola que la municipalité s'engage à payer l'ensemble des pompiers déployé de la brigade BGCP à la municipalité concernée à raison de 15\$ l'heure lorsqu'ils interviennent sur le territoire de la municipalité de l'île-du-Grand-Calumet,

Adoption unanime

2018-150 13. RÉSOLUTION CONCERNANT L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIEURIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE AVEC LA MRC PONTIAC

CONSIDÉRANT l'embauche le 23 juillet 2018 d'une ingénieure civile à la MRC Pontiac ;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC dans le contexte de la mise en commun de services donnera des services de qualité aux municipalités à moindres coûts selon la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT que le MAMOT offre une aide financière pour soutenir ces initiatives locales, incluant la réalisation de diagnostics et d'études sur l'opportunité ou la faisabilité de procéder à une mise en commun;

Il est proposé par M. James Azola et résolu que la municipalité accepte de signer l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique avec la MRC Pontiac pour l'année 2018-2019 et autorise le maire Serge Newberry et la directrice générale Sabrina Larivière à signer ladite entente.

Il est également proposé qu'elle mandate la MRC Pontiac pour demander une aide financière auprès du MAMOT dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Adoption unanime

2018 – 151 14. RÉOLUTION VISANT L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT la demande de lotissement de terrains, de monsieur Keith Benoit et madame Rita Bazinet, visant la subdivision de terrains

CONSIDÉRANT QUE le projet de subdivision du lot 6 031 473 pour former le lot 6 268 529 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les arpenteurs et géomètres Courchesne-Fortin ont fourni les documents requis et arpenté le nouveau lot.

EN CONSÉQUENCE IL est proposé par M. Réjean Meilleur que le conseil émet le certificat de lotissement requis pour répondre aux demandeurs, soit dans la mesure où l'ensemble des documents ont été déposés.

Adoption unanime

2018-152 15. LISTE DES COMPTES À PAYER

À la suite du dépôt des comptes à payer, il est proposé par Mme Mona Donnelly et appuyé par M. Martin Bertrand et résolu que les comptes à payer au 31 juillet 2018 au montant de **(94 080,92\$)** soient approuvés par le conseil municipal pour paiement.

Adoption unanime

Les factures de plus de 2000\$ et autres

MRC Pontiac	46 908,60\$
Dignard Ethier CPA Inc.	12 187,36\$
Julien Lasalle	4 466,77\$
Hydro-Québec	4 267,62\$
Évolutic-Outaouais	3 069,48\$
FQM	2 894,80\$
Brian Stanton co Ltd	2 483,46\$
Nordak Marine inc.	1 977,24\$
Tom Orr	1 558,05\$
Gérard Labelle CPA inc.	1 322,21\$
Alexis Zeville	1 250,00\$
Michael Derouin excavation	1 126,76\$
Yvon Robert et fils	1 123,31\$

Siège n°1 MARTIN BERTRAND

Informe la population que la brigade BGCP est toujours à la recherche de pompiers volontaires. Que les gens intéressés peuvent communiquer avec le bureau de la municipalité ou encore avec lui.

Siège n°2 MARIO BÉRARD

Remercie les commanditaires et les participants du tournoi de pêche du 11 août 2018.

Siège n°3 MONA DONNELLY

Les soirées musiquent du vendredi au gazebo ainsi que le marché du samedi n'ont pas fonctionné. Elle propose de relancer l'idée l'an prochain. La construction de la nouvelle bibliothèque va bon train.

Siège n°4 ALICE MEILLEUR PIESCHKE

Mme la conseillère tient à mentionner son appui au projet de parc national de M. Kowalski.

Siège n°5 RÉJEAN MEILLEUR

Il y a eu un bris d'équipement aujourd'hui avec la niveleuse alors qu'elle débutait son travail sur le chemin Dunraven. Celle-ci reprendra le travail lorsqu'elle sera réparée et procédera au nivellement du chemin Iroquois après avoir terminé le chemin Dunraven.

M. le conseiller souhaite que les travaux de coupe des arbres et branches en bordure du chemin débutent rapidement.

M. le conseiller note une amélioration du travail de M. Lasalle quant à la coupe du gazon en bordure des chemins comparativement à l'an dernier. Celui-ci aimerait que la municipalité regarde les options pour une coupe plus large (2 passes) l'an prochain.

Siège n°6 JAMES AZOLA

M. le conseiller remercie le conseil pour la résolution concernant le parc national.

Un souper sera organisé en septembre afin de continuer le projet d'histoire de l'île.

En octobre le souper portera sur les artistes de l'île. M. le conseiller tient à souligner M. Trottier, artiste peintre connu résident de l'île.

M. le conseiller informe les gens de ne pas hésiter à le consulter concernant les endroits propices au tourisme sur l'île.

Maire SERGE NEWBERRY

M. le maire informe la population que les bancs ont été retirés au gazebo afin d'assurer la sécurité des gens. Une table de pic nic a été installée pour remplacer les bancs.

M. le maire informe la population que la municipalité a procédé à l'installation d'un vieux quai de manière temporaire en attendant que notre nouveau quai soit prêt.

M. le maire informe la population de l'installation de nouvelle bouée à la plage de la Côte Jaune.

M. le maire informe la population que nous procéderons au dernier paiement de la facture pour la vidéo promotionnelle de l'île et qu'il sera disponible bientôt sur notre site internet.

M. le maire reconnaît le grand potentiel touristique et récréatif du rocher fendu et offre son appui au projet.

2018 17. AFFAIRES NOUVELLES

2018 18. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

2018-153 19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschkie que la séance soit levée. **Il est 20h36.**

Serge Newberry, maire

Île- du Grand-Calumet

Me Sabrina Larivière, Directrice générale & greffière

Île- du-Grand-Calumet